

COMMUNE

Date de convocation : le 24 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno MACE, Maire.

Présents : Bruno MACE, Maire

HELOU Irma, TORCHON Pierre, DUTECH Jean-Frédéric et LANGER Daniel, **adjoints**, Chrystelle DUFOUR, DUMONT Céline, DUTECH Josiane, LACOSTE Laurence, LUNEL Nathalie, MONTAGNIER Éric et TOURNADRE Jacques-Henri **conseillers municipaux**.

Absente représentée : Anna MILOSEVIC ayant donné pouvoir à Pierre TORCHON

Absents : ECHINARD Ghislaine, FLON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Le conseil municipal désigne à l'**Unanimité** Laurence LACOSTE

Après vérification du quorum et des pouvoirs, M. Le Maire ouvre la séance à 20h30.

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de rajouter un point à l'ordre du jour de cette séance, Vote pour la participation financière des aînés au voyage 18 juin 2014.

Le Conseil Municipal accepte.

M. Le Maire propose de passer à l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du jour :

- 1/ Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2014 annexé à la présente convocation,
- 2/ Vote pour la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - D.E.T.R. pour la rénovation de la Bibliothèque Municipale ;
- 3/ Vote pour la demande de subvention auprès du Conseil Général pour la rénovation de la Bibliothèque Municipale ;
- 4/ Vote pour le nouveau plan de financement de l'aménagement du cimetière communal ;
- 5/ Vote pour la liste préparatoire à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- 6/ Questions Diverses

1- Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 avril 2014

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler par rapport au compte rendu dont ils ont eu copie avec leur convocation. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est **adopté à l'unanimité des membres présents lors du Conseil Municipal du 26 avril 2014**.

2- Vote pour la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – D.E.T.R. pour la rénovation de la bibliothèque municipale

Rapporteur Bruno MACE ;

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Vu le budget communal ;

Vu la proposition au conseil municipal d'entreprendre les travaux de rénovation de la Bibliothèque situé rue Benjamin GODARD ;

Entendu le descriptif des travaux à réaliser :

Extérieur

- Ravalement de la façade et du pignon (côté église) ;
- Menuiseries extérieures : volets persiennes bois battants à peindre ainsi que la porte d'entrée ;

Intérieur

- Rénovation : Hall d'entrée (vérification de l'installation électrique) et escalier ;
- Rénovation palier, salle de bain et WC au 1er étage ;
- Rénovation bibliothèque du 1er étage et création d'un accès entre les 2 niveaux de la bibliothèque ;

Monsieur le Maire expose que, le projet de rénovation de la Bibliothèque Municipale dont le coût prévisionnel s'élève à 58 500€ HT soit 70 200€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

PROJET	COUT	TOTAL H.T.	Reserve parlementaire 17%	DETR 40%	Conseil General 20%	Part communale TTC
Rénovation Bibliothèque	50 000€	58 500€	10 000€	23 400€	11 700€	25 100€
Frais d'honoraires	8 500€					

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant les 3^e et 4^e trimestres de l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. dossier de base
1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.
1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
1.5. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés ;

APPROUVE le principe de l'opération et l'enveloppe prévisionnel budgétaire tels que définis ci-dessus ;

AUTORISE M. Le Maire à signer les documents dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus et toutes pièces correspondantes ;

DIT que les dépenses concernant cette opération sont inscrites au budget communal 2014.

3- Vote pour la demande de subvention auprès du Conseil Général pour la rénovation de la Bibliothèque Municipale

Rapporteur Bruno MACE ;

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier relatif aux travaux de rénovation de la Bibliothèque situé rue Benjamin GODARD dont le montant s'élève à la somme HT de 58 500€ soit TTC 70 200€ ;

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Général dans le cadre de son programme 2014, au titre de la rubrique « Equipements Culturels » dont le taux est fixé à 20 % du montant des travaux, soit une aide de 11 700 € HT ;

Le plan de financement serait le suivant :

PROJET	COUT	TOTAL H.T.	Reserve parlementaire 17%	DETR 40%	Conseil General 20%	Part communale TTC
Rénovation Bibliothèque	50 000€	58 500€	10 000€	23 400€	11 700€	25 100€
Frais d'honoraires	8 500€					

Ouïe cet exposé et après échange de vues, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

DECIDE la réalisation de ces travaux ;

SOLLICITE l'aide du Conseil Général dans le cadre de son programme 2014 « Equipements Culturels » au taux de 20 %, soit une aide de 11 700 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4- Vote pour le nouveau plan de financement de l'aménagement du cimetière communal

Rapporteur, Le Maire, Bruno Macé,

Le rapporteur fait part au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet du Val d'Oise en date du 25 mars 2014 a accordé une prorogation d'un an concernant la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - programmation 2012, attribuée à la commune pour les travaux d'aménagement du cimetière-columbarium ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val d'Oise prorogeant l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux - année 2012 ;

Vu la proposition de Madame GILLOT, Sénatrice du Val d'Oise, d'accorder une aide financière à la commune au titre de sa réserve parlementaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaménager le cimetière communal ;

Le rapporteur propose au conseil municipal d'inscrire le réaménagement du Cimetière Communal selon le plan de financement ci-dessous :

Projet	Coût H.T.	D.E.T.R 40%	Réserve Parlementaire 26,615%	Part communale T.T.C.
Réaménagement du cimetière communal	26 300,00	10 520,00	7 000,00	14 040,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés ;

APPROUVE le principe de l'opération et l'enveloppe prévisionnel budgétaire tels que définis ci-dessus ;

AUTORISE M. Le Maire à solliciter une subvention auprès de Madame GILLOT, Sénatrice du Val d'Oise, au titre de sa réserve parlementaire ;

AUTORISE M. Le Maire à signer les documents dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus et toutes pièces correspondantes ;

DIT que les dépenses concernant cette opération sont inscrites au budget communal 2014.

5-Liste préparatoire à la constitution de la commission communale des impôts directs

Vu les élections municipal de mars 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Considérant que pour les communes de moins de 2000 habitants cette commission comprend outre le maire, Président de droit, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La direction des services fiscaux, qui se charge du choix des membres, demande donc aux conseillers de dresser une liste de 24 noms ;

M. le Maire indique le nom des personnes qui se sont portées candidates.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE

→ **APPROUVE** la liste des 24 noms proposés sur l'annexe 1

Point rajouté

6-Participation financière des aînés au voyage du 18 juin 2014

Rapporteur, Jacques-Henri TOURNADRE, Conseiller Municipal délégué aux affaires sociales ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de Jacques-Henri TOURNADRE ;

Considérant que Grisel propose pour les aînés de la commune une journée pour la visite du Familistère Godin et le musée du Verre à Guise (Aisne) ;

Considérant les tarifs proposés par Grisel selon le nombre des participants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE

FIXE la participation financière des aînés résidants à Villiers-Adam à 40,00 € par personne et 60,00 € pour les extérieurs pour le voyage du 18 juin 2014 ;

DIT que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal 2014.

7- Questions diverses

Pierre TORCHON fait part au Conseil Municipal que la compagnie de cars Céobus a supprimé depuis le 15 mars dernier, le service qui assurait le transport des personnes de Villiers-Adam et Mériel jusqu'au marché de l'Isle-Adam.

La municipalité doit rencontrer le député-Maire, Axel PONIATOWSKI, pour envisager les actions qui peuvent être prises afin de remettre ce service en place.

Aucune autre question n'est posée, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h21.